



Association *française* des Victimes du Terrorisme

Procès de l'attentat du Thalys

Devant la cour d'assises spéciale, à la Cour d'appel de Paris

Le lundi 16 novembre 2020, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, *le procès de l'attentat du Thalys*. Les accusés sont poursuivis sous différentes qualifications criminelles telles que « tentative d'assassinats sur personne dénommée, avec préméditation et en relation avec une entreprise individuelle ou collective visant à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur », « complicité des crimes de tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste », et « association de malfaiteurs criminelle terroriste » pour les faits commis le 21 août 2015. L'auteur des faits Ayoub EL KHAZZANI a été maîtrisé par des passagers dans le train Thalys AMSTERDAM – PARIS. Trois de ses présumés complices sont également accusés.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT propose un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

◆ *Les liens entre l'attaque du Thalys et les attentats parisiens et bruxellois*

L'audition de l'enquêteur de la DGSJ permet de **prendre toute la mesure de l'envergure et de la détermination de l'EI à commettre de nombreux attentats sur le sol européen en 2015**, en partie orchestrés par Abdelhamid ABAAOUD, cadre opérationnel de la cellule des opérations extérieures de l'EI. Il est notamment frappant d'entendre des termes familiers tels qu'OPEX, cadre opérationnel, haut cadre, cellule des opérations extérieures, concernant une organisation terroriste. **Ce qui révèle l'ampleur de l'organisation de l'EI à cette époque.**

◆ *La propagande ultra-violente de l'EI*

Après la projection lors de l'audience de vidéos d'exactions choquantes, la **« glorification de la violence et des bourreaux », axe majeur de propagande de l'EI**, s'illustre avec gravité. Sur de nombreuses vidéos, on observe Abdelhamid ABAAOUD, dont le visage médiatique a été révélé par ces vidéos ultra-violentes, encourageant à rejoindre le djihad qui promet succès et réussite aux futurs djihadistes.



Pour aller plus loin

[Enquête France Inter](#) – 13 novembre, l'enquête : cette enquête radio permet de saisir les ramifications de la « campagne d'attentats » menée par l'EI sur le sol européen en 2015.

[Article Le Monde](#) – La ligne de défense du terroriste vacille...

Les Live Tweets de [Charlotte PIRET](#) et [Sophie PARMENTIER](#) pour suivre le procès en continu.

Compte rendu de la semaine du 23 au 27 novembre 2020 – Semaine n°2

Lundi 23 novembre 2020 – Jour 6 :

Cette journée d'audience sera consacrée à la suite des auditions des passagers du Thalys ainsi que d'autres témoins.

Le début de l'audience portera sur l'état de santé de Monsieur Spencer S. l'un des soldats américains ayant participé à l'arrestation de l'auteur des faits. Son avocat indique qu'après avoir passé 5 jours hospitalisé il est rentré aux Etats-Unis, mais reste à la disposition de la Cour pour une audition en visioconférence.

○ **Audition d'un passager voiture 11 :**

Il répondra aux questions du président :

P : Pouvez-vous nous préciser pourquoi vous étiez dans le Thalys ?

T : Je rentrais à Paris, avec ma famille, nous avons pris ce train ce fameux 21 août 2015. Nous avons pris le TGV au niveau de la voiture 11 qui était une voiture accolée à une motrice, j'étais à la première voiture de ce double TGV. J'étais dans un vis-à-vis de 4 sièges mais avec une vue totale sur le sas et les portes à ouverture automatique. J'étais dans le sens dos à Paris, c'est pour ça que j'ai vu cette dame crier « he's shooting people ». Je n'ai pas vu grand-chose, j'écoutais de la musique au casque et mon écoute a été interrompue par l'arrivée d'un contrôleur suivi de deux hôtesses de la restauration, courant se précipiter et s'engouffrer dans une sorte de fourgon, qui pouvait se verrouiller de l'intérieur et qui nous empêchera de nous y réfugier pour au moins mettre en sécurité les enfants.

P : on a vu ce fourgon tel qu'il était, tel que vous le décrivez, avec une porte qui ouvre sur l'extérieur. Il y avait un espace juste après de personne qui sont allés dans le fourgon

*T : on a essayé de pénétrer dans cet endroit, on a été abandonné complètement, et on essayait d'expliquer qu'on était pas des terroristes, ce que j'ai fait, j'ai vu un monsieur qui essayait de faire bouger les manettes, des choses. C'est pas évident à comprendre au niveau des fonctionnements de l'alarme de déverrouillage des portes, j'ai tapé de toute mes forces dans la vitre qui abritait un bouton rouge qui permettait de déclencher l'alarme. Je me suis blessé le doigt légèrement, je suis allé d'ailleurs à l'hôpital, mon histoire s'arrête un peu là. En ce qui concerne **la réaction de mes enfants elle a été dans une dualité assez étonnante, l'un s'est complètement renfermé sur lui-même et l'autre a essayé d'agir, de me forcer la main, de me suivre***

jusqu'à l'hôpital, assister au point de suture, ils ont été très marqué comme moi-même je l'ai été, je dois dire que s'imaginer mourir sous les balles d'une kalachnikov c'est pas la mort qu'on s'imagine, je préfère mourir sur scène (il sourit), j'ai voulu me porter partie civile pour marquer le coup.

P : vous dites n'avoir rien vu de ce qu'il s'est passé avec l'agresseur

T : j'ai vu une fois qu'on a été rassuré que le terroriste était neutralisé, je me suis timidement avancé dans la travée, pour voir s'il y avait une scène de crime importante et effectivement j'ai vu un homme à terre qui était en train de subir un point de compression, lui il était couvert de sang. J'ai pris des photos de la gare d'Arras sur le quai, j'ai vu un homme ligoté avec des cravates

Son ex-compagne sera entendue en début d'après-midi pour livrer le même témoignage sur les faits.

○ **Audition d'un passager de la voiture 13 :**

Il raconte les faits de son point de vue et il s'exprimera sur les retombées psychologiques :

A : est ce qu'il y a d'autres choses qui ont changé dans votre vie ?

T : j'ai des moments d'angoisse qui peuvent arriver, dans un endroit clos, dans une boîte de nuit, dans quelques chose de confinés, je peux avoir des crises de paniques, et le besoin de repérer une sortie. C'est vraiment la combinaison des deux faits qui ont provoqué quelques choses. Comme il n'y a pas eu de mort dans le Thalys, j'ai pas eu le ressenti qu'il c'était passé quelque chose de grave, comme si ça avait enlevé la gravité.

○ **Audition d'un passager de la voiture 13 :**

Sur les séquelles psychologiques, il déclarera :

« Dans tous les scénarios, c'était le moins plausible, on a eu une chance inouïe je pense que c'est ça qu'il doit ressortir de cette journée, la personne qui est rentré dans le wagon avec intention de tuer avait la qualification, l'information, les armes, c'est quand même difficile de rater quelqu'un dans un wagon donc la probabilité qu'une personne puisse faire perdre du temps au présumé terroriste, et la probabilité que des GI soit là on pense au scénario d'un film, et évidemment on y croit pas. Malheureusement au bataclan ils n'ont pas eu cette chance, donc vous relativiser parce que j'en suis sorti, mais psychiquement on y pense, dès qu'on se retrouve dans les lieux clos, on cherche une porte de sortie, un soutien psychologique j'en ai eu parce que ma belle-mère est psychologue. Oui vous sortez pas indemne surtout quand vous êtes un père de famille, c'était majoritairement des familles avec des enfants ce jour-là, c'était pas la population habituelle parce que je le prends souvent le Thalys. J'ai compris quand le 13 novembre 2020 est arrivé, qu'ils étaient capables de faire un attentat de masse, et je pense que si ça arrive aujourd'hui les gens ne seraient pas aussi calme. »

Mardi 24 novembre 2020 – Jour 7 :

Cette journée d'audience sera consacrée aux auditions de différents enquêteurs.

○ **Audition de l'enquêteur présent lors de la garde à vue de Monsieur EL KHAZZANI :**

Il décrit l'apparence de l'accusé au moment des faits : *« Quand j'ai commencé à m'entretenir avec lui j'avais en face de moi un jeune de 25 ans, physique athlétique, bien rasé, bien coiffé. Je dirai une attitude très calme, posé, détendu. »*

Sur le contenu de la garde à vue : *« Les auditions sont assez longues dans une affaire de terrorisme. Nous avons pu poser des questions sur son profil, parcours, famille, relations amicales et professionnelles et sur les faits reprochés. »*

Sur sa version des faits, l'accusé évoque le fait d'avoir trouvé une valise remplie d'armes la nuit dans un parc.

Sur la religion, il dit être loin des organisations terroristes, avoir une vision normale de l'Islam tout en indiquant qu'il rêve de vivre au temps du prophète. *« Concernant le jour des faits, quand on lui a demandé pourquoi être monté dans ce train-là, il nous dit au hasard, il avait un projet de faire un braquage. »*

Sur la téléphonie de l'accusé le jour de l'attaque, dans le train, il crée un compte Dropbox et il fait une vidéo de quelques secondes ainsi que des photos puis il les enregistre sur ce compte. Il recherche également un chant religieux sur YouTube. Il observe : *« Ce qui m'a interpellé c'est que le téléphone est un téléphone de guerre qui n'avait pas d'existence avant le jour des faits, et qui était exclusivement utilisé dans le cadre de son projet. »*

Sur les voyages d'Ayoub EL KHAZZANI, l'enquêteur déclare : *« il y a un élément qui a été découvert, ce sont ses voyages en Turquie. Il a pris e 2015 un avion depuis Cologne pour se rendre en Turquie et il a déclaré qu'il n'était jamais parti, ne l'avait jamais. Or nous avons des choses qui ont été matérialisées via la coopération internationale. »*

L'enquêteur conclut : *« Pendant 96h, il a répondu aux questions où il ne pouvait pas faire autrement et quand des éléments matériels lui étaient opposés sur la vision de la France, radicalisation, sa vision de la mort, il a joué la montre. Il y avait peut-être autre chose qu'il voulait dissimuler. On lui a demandé s'il était lié à d'autres personnes. Trouver cette valise dans un parc paraît peu probable. On lui a demandé s'il avait peur de nous dire la vérité, avait connaissance d'autres actions qui allaient être menées, de laisser le temps à d'autres personne de préparer autre chose. Il a gardé le silence car il savait que son projet était préparé, organisé où il était exécutant ».*

Extrait de questions posées par le Président :

P : Vous dites qu'il voulait gagner du temps, il s'est tu à la 5^{ème} audition, devant le juge d'instruction, jusqu'en décembre 2016.

T : C'est une méthode assez classique, c'est un droit. La plupart du temps, on se rend compte que les gens qui ne répondent pas aux questions, soit ils attendent que tous les policiers mettent leurs billes sur la table, mais là il ne voulait pas répondre car c'est aussi se tromper, dire des choses qui peuvent être exploitées. Je pense qu'il avait connaissance d'autres événements certainement car on ne monte pas une telle opération tout seul. Un train à destination de Paris est assez symbolique, le passage à l'acte se

fait à la frontière. Ne pas parler tout de suite, c'est donner le temps de prendre la fuite ou faire autre chose.

P : Vous pensez que le territoire français était spécifiquement visé ?

T : Je pense oui effectivement.

P : Le train comme mode de déplacement ?

T : Il y a eu des précédents, Madrid, Londres, endroit confiné avec peu de possibilité de fuites, envergure avec beaucoup de dégâts.

P : On a quelqu'un qui a un armement de combat, vous avez qualifié son téléphone de téléphone de guerre, on a face à vous un combattant ou un voleur ?

T : En 2015, je n'ai pas le sentiment de voir quelqu'un qui était parti pour un braquage. Quand on découvre un arsenal comme ça, pourquoi se mettre dans un train où on a très peu de chance de sortir. C'était un projet réfléchi par un individu radicalisé. Mais ce n'est pas à moi de le déterminer.

Extrait de questions posées par l'Avocat général :

AG : Vous parle-t-il d'américains dans le train ?

T : Absolument pas, il a dit avoir choisi ce train là par hasard.

AG : Il ne l'évoque jamais de lui-même ?

T : aucune question ne lui a été posé en rapport avec une nationalité. [...]

AG : Lorsque vous l'interrogez pour la première fois, sur l'attitude de la France à l'encontre de Daesh, vous souvenez vous de sa réponse ?

T : Non.

AG : Je ne connais pas tout ça, je sais que la France a tué deux millions de personnes en Algérie.

T : Ca me revient effectivement. On lui a posé la question sur son sentiment, sur ce qu'il se passait en Syrie, et c'était pour lui une guerre entre musulman.

AG : Idem sur l'Irak, il revient encore sur l'Algérie. Ce n'est jamais vous qui lui parlez d'Algérie ?

T : Absolument pas. Pour contextualiser un peu la chose, on sait qu'actuellement la géopolitique en Syrie est très importante et beaucoup de ressortissants français partent. Quand on pose les questions, on en pose sur tous les voyages que les gens vont faire et puis on va se concentrer sur savoir s'ils sont en contact avec des personnes en Syrie.

AG : Vous allez évoquer une image sur son Facebook de la France en Algérie

T : Tout à fait, elle accuse la France d'avoir tué en Algérie.

AG : Il laisse transparaître une radicalisation ?

T : Oui. Sur son profil Facebook, il y a des images mortifères, il y a une photo d'une personne qui s'est fait couper la main, les martyrs, l'idéologie générale.

L'avocate de Monsieur El KHAZZANI met en avant le fait que plusieurs avocats différents se sont succédés auprès de son client lors des différentes auditions ce qui empêche de construire une relation de confiance ainsi que l'absence de recherche médicamenteuse dans le sang de Monsieur El KAZZANI les jours suivant l'attentat. Une recherche a été faite 2 ans plus tard.

- **Audition d'un expert en informatique chargé d'analyser la téléphonie de Monsieur EL KHAZZANI :**

L'expert fait ressortir la présence de deux appels téléphoniques dont les numéros ne correspondent pas entre le journal d'appels et la facture téléphonique. ***Identifié via une recherche publique, il s'avérait qu'un numéro était enregistré au nom d'une société qui propose des numéros de mobiles virtuels qui aboutissent à un autre numéro caché derrière cette entreprise ce qui explique qu'ils n'apparaissent pas sur la facturation.*** Cette société permet de téléphoner à l'international à prix

réduit, il est possible de joindre n'importe qui dans le monde. Cette entreprise n'est en principe destinée qu'aux entreprises.

L'une des problématiques dans l'analyse du téléphone est le choix du fuseau horaire entre UTC 0 et UTC +2.

Avocat général (AG) : Vous indiquez que vous avez toute l'expertise en horaire UTC+0, le train Thalys dans lequel Mr EL KHAZZANI est monté est parti à 17h16 et a franchi la frontière à 17H44. Vous indiquez la première connexion et le message de frontière, deux heures avant d'après vos horaires ?

T : Oui c'est bien cela.

AG : Nous avons bien tout à plus de 2 heures, y compris la fadette. Les éléments effacés après son interpellation, on ne peut pas lui imputer les éléments de suppression ?

T : Sur les éléments de 17h44, au début on est bon sur l'heure mais après je ne m'explique pas comment le mail est daté à 17h33 de téléphone, donc il a été soit éteint, soit un changement d'heure.

○ **Audition d'un enquêteur de la sous-direction anti-terroriste (SDAT) :**

Cet enquêteur est chargé d'évoquer la reconstitution. Il détaillera notamment l'ensemble des témoignages recueillis.

Questions d'un avocat de parties civiles :

A : Vous avez décrit pourquoi A. EL KHAZZANI en voyant les photos avait une bonne connaissance des armes, si on inclut le stress, peut-il y avoir une déperdition de la qualité du maniement des armes ?

T : oui j'ai un élément de réponse, mais c'est des termes techniques. Le tir qui a eu lieu sur Mark M. c'est un tir cognitif, c'est le tir qui en situation dégradé va être fait instinctivement, on aura un résultat beaucoup moins précis qu'en séance de tir, c'est un tir qui est fait à froid. On a une situation qui n'est pas prévue, on s'adapte on a un tir qui est fait à l'instinct c'est à mon sens ce qui s'est passé ici

A : le fait qu'à la sortie des toilettes il se retrouve face à des gens son plan initial, c'est de nature d'être ainsi perturbé ?

T : c'est hautement probable

○ **Audition du guichetier ayant vendu le billet à l'auteur des faits :**

Il déclare : « *On m'a informé ce qu'il s'était passé. J'avais aucune idée que le monsieur qui est venu chez moi pour acheter le billet, j'avais aucune idée qu'il était venu chercher le billet. La seule chose qui peut être importante : il a acheté son billet à 15h15 environ, et il a laissé passer au moins un train, en provenance d'Amsterdam. A mon avis, c'est parce qu'il était plus long donc il avait plus de monde.* »

○ **Audition d'un expert ADN :**

De nombreuses empreintes ADN ont été retrouvées à divers endroits :

- Sur la valise de Monsieur EL KHAZZANI, des traces ADN de Messieurs EL KHAZZANI et CHATRA.
- Sur le sac à dos de Monsieur EL KHAZZANI, traces ADN de trois victimes.
- Sur deux chargeurs de kalachnikov, traces ADN de Monsieur EL KHAZZANI.

Des précisions sont demandées par Monsieur le Président concernant les traces ADN de Monsieur CHATRA retrouvées sur la valise utilisée pour cacher l'arme dans le Thalys. En effet, cette valise aurait été achetée par Monsieur EL KHAZZANI, à Bruxelles, quelques jours avant l'attaque. Monsieur CHATRA maintient depuis le début de la procédure, qu'il n'était pas présent à Bruxelles. Toutefois, lors de ses premières auditions, Monsieur EL KHAZZANI parlait d'une fuite de Monsieur CHATRA quelques jours avant l'attaque ; et des messages Facebook envoyés par Messieurs EL KHAZZANI et ABAAOUD ainsi qu'une trace ADN appartenant à Monsieur CHATRA sur ladite valise venaient notamment confirmer l'hypothèse de la fuite. Toutefois, Monsieur CHATRA maintient n'être jamais allé à Bruxelles. L'expert ADN répond : « **Alors, on a toujours cette problématique : est-ce qu'il s'agit d'un contact direct ou d'un transfert ? Le contact direct, c'est la personne qui met la main à l'intérieur. Le transfert c'est une personne qui met la main à l'intérieur d'une poche et les cellules vont se déposer à l'intérieur de cette poche. Toute sorte d'objet peut porter des cellules de cette personne. Sur la valise, il y a une poche.** » Il conclut son expertise : « **je ne peux pas affirmer si c'est un contact ou un transfert** ».

○ **Ouverture d'un scellé, la vidéo d'un nachîd écouté par Ayoub EL KHAZZANI :**

Avant de passer à l'acte, dans les toilettes, Ayoub EL KHAZZANI écoute ce chant coranique (nachîd) : *cette vidéo diffuse une photo représentant d'une personne allongée sur un pick-up portant une kalachnikov, avec un treillis et des baskets Adidas avec en fond, un chant coranique. La photo ne cadre que les jambes. Au loin, un paysage désertique.*

Traduction du chant coranique : « *rugissez, rugissez, rugissez, portez haut la parole du sacrifice et du militantisme. Nous sommes les lions de l'arène. Nos rangs sont consolidés, sabres clairs, traçons nos chemins parmi les collines à l'aide de nos sabres. Crions haut et fort, acclamons les fidèles soumis à la vérité de Dieu le Miséricordieux.* »

○ **Audition d'experts balistiques et discussions autour de la reconstitution judiciaire :**

Le premier expert liste les armes en possession d'Ayoub EL KHAZZANI dans le Thalys :

- 1 fusil d'assaut de type kalachnikov : carcasse de l'Est Allemand, traces de soudures et d'usinage sur la pièce, fonctionnement normal dans tous les modes.
- 1 pistolet automatique Luger
- 9 chargeurs de kalachnikov avec une capacité de 30 cartouches
- 1 chargeur pour le pistolet
- 268 munitions non percutées
- 2 munitions percutées

Le président interroge l'expert sur la formation pour manipuler de telles armes :

P : Il faut une formation particulière pour utiliser une kalachnikov ?

T : Non, c'est une arme très rustique, qui généralement fonctionne bien. Généralement, les chargeurs sont interchangeables. Les chargeurs ont été produits dans toute l'Europe de l'Est. En quelques secondes, c'est une arme vous appreniez à la manier.

P : Une formation de quelques jours suffit ?

T : Ah, largement ! Une simple démonstration suffit. (...) il n'y a pas besoin d'être armurier, ni militaire.

P : Pour le pistolet semi-automatique, il faut une formation particulière ?

T : Non c'est comme la kalachnikov. Une simple démonstration suffit à le mettre en œuvre.

Le second expert projette une présentation à la Cour avec des photographies de la reconstitution : 9 reconstitutions ont été opérées sur la base des versions données par Ayoub EL KHAZZANI et par 8 victimes en première ligne lors de l'attaque. Pour chaque version de la reconstitution, l'auteur de la version (Ayoub EL KHAZZANI, Damien A., Mark M.) est présent en personne pour effectuer la reconstitution et les autres protagonistes sont remplacés par des tierces personnes pour éviter une certaine confrontation entre l'assaillant présumé et les victimes.

L'expert opère différentes démonstrations sur une arme de type kalachnikov qui sert d'exemple, qu'il a apporté. Il recharge l'arme et appuie rapidement sur la gâchette, tout en parlant. L'arme fait clic. La rapidité et l'agilité de l'expert à opérer ces manipulations surprend et fait sursauter quelques avocats dans la salle. Concernant le pistolet, il souhaite montrer comment le chargeur a pu se désolidariser facilement. Il fait alors tester à chaque partie le fait d'appuyer sur le bouton maintenant le chargeur. Impressionnée, l'avocate de Monsieur EL KHAZZANI hésite à le faire. Elle déclare « *je n'ai jamais touché une arme* ». L'expert : « *faites-moi confiance, allez !* ». Elle appuie sur le bouton et le chargeur tombe.

- **Audition d'un expert médecin :**

L'expert observe que la version de Monsieur EL KHAZZANI n'est pas compatible avec les constatations médico-légales : ce dernier soutient avoir tiré sur Monsieur Mark M. de face, pour toucher sa main. Toutefois, il est établi que Monsieur Mark M. a été touché dans le dos.

Sur les coups de cutter donnés par Ayoub EL KHAZZANI sur Spencer S., l'Avocat général interroge l'expert :

AG : Les coups portés au cutter à cette région cervicale, est-ce que ça peut être létale ?

T : Alors non, pas à cet endroit-là. C'était une personne qui pesait 100kg pour 1m82 donc les muscles sont suffisamment épais pour ne pas tuer.

AG : Ce sont des blessures douloureuses ?

T : Alors il faut bien comprendre qu'on a plusieurs blessures de plusieurs centimètres : 11cm, 9 cm... Donc oui, c'est très douloureux.

Je reviens sur ce que vous venez de me demander : pour les plaies cervicales de Spencer S., si on n'intervient pas, ça peut conduire à la mort. Tout comme Monsieur Mark M. mais ça n'est pas immédiatement mortel, c'est comme ça qu'il comprendre ma réponse.

AG : Du fait de votre expérience, quels sont les dégâts que provoquent des balles d'AK47 sur le corps humain ?

T : Ce sont des balles à haute vélocité qui créent des blessures et qui entraînent des décès, quelle que soit la zone touchée.

L'expert précise que les coups de cutter auraient pu toucher la carotide ou l'œil de la victime.

Mercredi 25 novembre 2020 – Jour 8 :

Cette journée d'audience sera consacrée à l'interrogatoire de Monsieur Ayoub EL KHAZZANI concernant l'attaque du Thalys. Monsieur Ayoub EL KHAZZANI est poursuivi pour tentative d'assassinats terroristes.

- **Interrogatoire de Monsieur EL KHAZZANI :**
 - **La cible visée : les militaires américains :**

A travers ses questions, le Président tente de comprendre comment l'accusé a pu identifier sa cible, les militaires américains, selon les indications de A. ABAAOUD :

P : la cible, il s'agit de soldats américains, et la Commission européenne, c'est pas très clair... Combien de soldats américains ? Et la Commission européenne ça veut dire quoi ?

AK : entre 3 et 5 soldats américains, c'est ce qu'il m'a dit.

P : il n'est pas très bien informé A. ABAAOUD, il n'y en a que 2 et certainement pas 5...

AK : de la Commission européenne il n'y a personne.

P : non mais sur les américains il n'y en a pas 5

AK : ce qu'il m'a dit c'était qu'il y avait des gens de la Commission européenne

P : comment on sait que les gens font partie de la Commission européenne ?

AK : il m'a dit, que les trains en première classe, à l'heure, j'allais être avec eux

P : et quel wagon ?

AK : il m'a dit tu prends le train en première classe, et il m'a dit que c'était à peu près vers 17h. Il m'a précisé l'heure et il m'a dit au moment où tu seras dans le train, et que tu suis tous mes conseils tu vas être avec eux, la Commission européenne et les soldats américains

P : la Commission européenne ça veut rien dire, c'est une institution, la Commission européenne c'est quoi ? C'est combien d'individus ?

AK : Commission européenne, je ne sais pas ce que ça signifie.

P : c'est compliqué de tirer sur une Commission européenne quand on ne sait pas qui c'est,

AK : quand je lui ai dit, ça veut dire quoi Commission européenne ? Il m'a dit « ce sont des gens, c'est eux qui décident, des décisionnaires, avec ceux ce que tu as vu au Cham, ceux qui bombardent les mosquées ce que j'ai vu moi-même ».

P : ça veut dire que la Commission européenne, c'est tous les gens de la première classe ?

AK : ce n'est pas pour moi.

P : il faut bien que vous visiez quelqu'un, donc est ce que c'est toute la première classe ?

AK : il m'a dit dans le wagon, là où je vais être ils seront là aussi.

P : comment on les reconnaît ?

AK : lui il m'a dit les gens de la Commission européenne, et les soldats américains, seront dans le même wagon que moi, comment ça se fait que la Commission européenne sera avec les soldats américains, je me suis dit que peut être quand lui il m'a dit que les américains ils décident, que la Commission européenne prend les décisions avec les américains pour décider

P : je voudrais comprendre comment vous allez viser sur des gens de la Commission européenne si vous n'avez aucune indication sur qui ils sont. Donc vous devez tirer sur les gens de la première classe ?

AK : les gens qui étaient dans le wagon, ils m'ont dit, « tu vas être avec eux ». Moi je connais le train par les endroits, je sais qu'il y a beaucoup de wagons, moi j'ai compris que j'allais être dans le même wagon avec eux

Dans la continuité de ces échanges, il déclare :

P : sans être un grand stratège, vous n'avez pas parlé de comment prendre les billets de train ?

AK : honnêtement je ne sais pas c'est eux qui ont tout géré

P : vous êtes une marionnette, on vous utilise ?

AK : oui

P : vous trouvez pas ça inquiétant de ne pas se poser des questions, vous auriez fait n'importe quoi ?

AK : oui honnêtement j'étais premièrement, si je reviens au tout début, quand j'ai vu la mosquée bombardée avec des civils mort, c'est dur, même là c'est encore dur.

P : donc vous étiez capable dans n'importe quelles circonstances ?

AK : mon âme était morte. Deuxièmement A. ABBAOUD il sait comment m'influencer

P : on vous dit l'heure du train ?

AK : oui

P : le guichetier dit que vous avez attendu de faire passer un train

AK : ça c'était peut-être le but A. ABBAOUD mais ça n'était pas le mien, maintenant je sais qui est A. ABBAOUD

P : mais celui qui tire c'est vous

AK : c'était pas mon but, c'est eux qui ont décidé

- **La préparation avant de commettre l'attaque :**

Au sujet du nachîd écouté dans le train :

P : vous le connaissez ce chant ?

AK : oui celui qui me l'a fait connaître c'est A. ABAAOUD, il l'écoutait, il me l'a fait écouter deux fois en Serbie. Je ne l'écoutais pas, je l'ai juste écouté deux fois avec lui, il n'y a pas que ce chant. C'était l'un des préférés de A. ABAAOUD.

P : et vous-même ? ça vous emporte ?

AK : c'est lui qui m'a donné le titre, honnêtement l'état psychologique dans lequel j'étais oui ça m'emporte.

P : ça vous renforce, vous avez plus d'énergie après avoir écouté ça ?

AK : je ne sais pas comment le dire mais il énerve, à ce moment-là il m'emporte

P : hier quand on l'a écouté, qu'est-ce que ça vous a fait ?

AK : j'ai pensé à la catastrophe que j'ai faite.

P : et sur les paroles qu'est-ce que vous pensiez ?

AK : le contenu du chant est catastrophique, c'est ce que je pense aujourd'hui, mais ce n'est pas ce que je pensais à l'époque, j'étais dans un autre monde.

Au sujet d'une possible consommation de drogue, l'Avocat général interroge l'accusé :

AG : Bon Monsieur EL KHAZZANI, une bonne fois pour toute, vous étiez drogué dans le train ?

AK : Honnêtement je sais pas, mais pour moi, c'était quelque chose d'étrange, de difficile que je n'ai pas connu avant. Est-ce que j'étais drogué ? Déjà la situation, c'était pire que la drogue.

AG : C'est une constante que des auteurs d'attentats djihadistes décrivent un auteur comme drogué, et à chaque fois on a fait des analyses toxicologiques et à chaque fois, il y avait rien. La seule drogue, c'est l'adrénaline.

AK : Peut-être.

- Positionnement par rapport aux faits reprochés :

Devant la légèreté des informations apportées par l'accusé à la Cour, l'avocat de l'AfVT l'interpelle :

A : Aujourd'hui, est-ce qu'on peut considérer, puisque vous regrettez, que vous êtes un repentant ?

AK : Oui.

A : J'ai entendu dire que vous n'avez aucun grief ?

AK : Oui.

A : Est-ce que vous ne pensez pas que c'est le moment que vous nous disiez, à nous qui sommes des cibles potentielles, tout ce que vous savez sur l'Etat islamique ? Parce que vraiment vous ne dites rien !

AK : Je suis en train de parler...

A : Oui alors, je vais écouter vos réponses mais vous savez, je suis avocat d'une association de victimes, dites les choses. Vous ne dites rien ! Est-ce que vous saviez qu'il y allait avoir le Bataclan ? Dites-le !

AK : Non.

A : Voilà, c'est ça être repentant !

A la demande de l'Avocat général, il définit le djihad : « Je ne suis pas un expert politique mais de manière générale, ce que je sais c'est la guerre, c'est tout. » L'Avocat général l'interpelle alors :

AG : Quand vous avez été interrogé, vous avez dit « le djihad, c'est le combat sur le chemin d'Allah »,

AK : Je ne savais rien...

AG : Vous avez dit le 14 décembre 2016, un an après l'attentat, que vous étiez un « noble combattant », expliquez-nous !

AK : Je n'ai pas de réponse à ça.

AG : Bah, on en attend Monsieur ! On en attend ! Vous nous dites « je suis là pour m'expliquer, je suis un repentant ». Mais dès qu'on vous pose des questions gênantes, vous contestez, vous êtes gêné, vous ne savez plus ! Au bout d'un an, la première chose que vous dites au juge d'instruction, vous dites « je suis un noble combattant ».

AK : Je le dis ou je le dis pas au bout de 18 mois, celui qui a emporté mon cerveau, ma tête de la propagande de l'Etat islamique, il y avait encore des traces, des séquelles. Je ne peux pas me transformer, me changer du jour au lendemain.

AG : Donc c'est du 14 décembre à aujourd'hui que vous avez changé ?

AK : Oui parce que je vois le psychologue, l'imam...

AG : C'est juste après que vous ayez pleuré devant le juge d'instruction et vous dites « je ne suis pas un massacreur, je suis un noble combattant, je suis un soldat ».

AK : j'ai beaucoup menti et je m'en excuse.

Sur la version de l'attaque donnée par l'accusé :

AG : Votre avocate, elle explique que vous avez fait des efforts pour donner des détails sur la scène d'attaque. Pourtant, il y a un témoin que vous oubliez systématiquement, c'est Damien A. Pourquoi ? Parce que son témoignage vous gêne, parce qu'il dit qu'il est obligé de se coller à vous pour ne pas que vous tiriez.

AK : Honnêtement, je ne me souviens pas. Lui il a dit qu'il a tiré trois fois, honnêtement je ne m'en souviens pas.

AG : Mark M., il vous prend l'arme, vous tirez. Est-ce que vous maintenez que vous n'avez voulu tirer que sa main ?

AK : Oui.

Excédé par l'absence de réponse, l'Avocat général déclare : « **Je vais vous dire où je veux en venir. Je n'ai pas besoin de vos aveux pour requérir votre condamnation mais ce dont on a tous besoin ici, ce dont on a tous besoin ici, c'est de mesurer votre degré de sincérité aujourd'hui. Pour savoir ce qu'il adviendra de vous après le procès. Et à chaque fois qu'on vous pose des questions gênantes, sur les faits, sur votre parcours, sur votre relation avec ABAAOUD, ma conviction est que vous êtes tout sauf sincère.** » L'accusé répond : « **C'est vos pensées** ».

Le face à face entre l'accusé et l'accusation se termine sur cet échange :

AG : Au moment où on vous enlève l'arme, pourquoi vous ne renoncez pas ?
AK : J'étais comme hypnotisé.
AG : Pourquoi vous ramassez la kalachnikov ?
AK : C'était mécanique.
AG : Pourquoi vous ne renoncez pas quand Spencer S. vous plaque ?
AK : J'avais renoncé.
AG : Pourquoi vous continuez à vous débattre pendant que Spencer S. vous fait la clé de bras ?
AK : Comme je vous ai dit, c'était comme une noyade.
AG : Pourquoi vous sortez un cutter ?
AK : Quand il est venu par derrière, il m'a saisi par le cou, comme une noyade. J'avais les yeux qui sortaient. C'est comme si le sang allait exploser de ma tête.
AG : Pourquoi avec le cutter, vous visez la tête, la nuque, le cou ? Et pas le bras
AK : Je ne sais pas, je ne voyais pas.
AG : Pourquoi vous ne renoncez pas quand il y a 5 personnes qui viennent vous maintenir ?
AK : Comme je l'ai dit, comme si j'allais me noyer. S. était en train de me donner des coups sur la tête. Un état de mort. C'est la première fois que je passe par une expérience comme ça. Si on ne le vit pas, on ne peut pas le comprendre.
AG : Et donc dans le déroulé des faits, à quel moment vous avez hésité et à quel moment vous avez décidé de renoncer ?
AK : Quand j'étais face à face, quand j'ai repéré Spencer S. qui regardait derrière le siège.

L'avocate de Monsieur EL KHAZZANI prend alors la parole, pour poser ses questions. Ses premiers mots vont à son client :

A : Ayoub, je voulais vous dire d'abord qu'avec cet interrogatoire si long, vous êtes le premier à fournir des explications sur le passage à l'acte, des détails. Et je sais combien c'était dur sur vous. Je sais que vous aviez peur de ne pas réussir à parler. Je voulais vous dire que quoi qu'on ait pu vous dire aujourd'hui, vous l'avez fait, vous l'avez bien fait et c'était important. **Pouvez-vous dire à la Cour pourquoi aujourd'hui vous décidez de ne pas parler ?**
AK : **Ce moment-là, je l'ai attendu, depuis très longtemps. Je l'attendais pour pouvoir parler, pour m'exprimer devant la Cour et devant les victimes et expliquer pourquoi j'ai commis cela.**
A : Parler évidemment Ayoub, c'est vous exposer, vous exposer à toutes les questions de la Cour, des avocats de la partie civile et des deux Avocats généraux. Vous avez répondu, vous avez pris la peine de répondre. Quelles que soient les réponses, vous allez répondre ?
AK : Oui.
A : Vous avez l'impression que c'est le minimum à faire pour la justice ?
AK : Oui, c'est la moindre des choses. Si j'étais à leur place, la moindre des choses c'est de s'expliquer, de parler, de dire pourquoi j'ai fait cela. La moindre des choses.

Elle poursuit en tentant de démontrer que son client n'était pas au courant du projet des attentats du 13 novembre 2015 et qu'il maîtrisait peu de détails de l'attaque du Thalys, orchestrée par Abdelhamid ABAAOUD :

A : J'ai l'impression que, si la justice cherche à avoir le moindre détail, qu'un certain nombre de détails vous échappe. Est-ce que cela vient corroborer le fait que vous n'étiez obsédé que par un but ? Le fait de donner la mort mais aussi le fait de trouver la mort.

AK : Oui.

A : Est-ce que vous pouvez confirmer que vous ne pouvez donner tous les détails car vous n'étiez pas dans la technique, dans la logistique ? La logistique c'était ABAAOUD.

AK : Oui.

A : Vous étiez son objet ?

AK : Oui.

A : Quand vous regardez les informations aujourd'hui, vous avez une réaction, vous m'avez dit une phrase : « le sang appelle le sang ». Est-ce que vous pouvez expliciter à la Cour ce que vous voulez dire par ces termes ?

AK : Moi je parlais de la vengeance. Celui-là, il se venge de celui-ci dans une tornade, dans un cercle sans fin.

A : Est-ce que Monsieur, fort de ces constatations, vous avez compris aujourd'hui que ce n'est pas que la responsabilité de vos actes pour le Thalys mais également la non-dénonciation des massacres qui vont suivre ? Je vous le demande, est-ce que oui ou non vous aviez connaissance de ce qui allait se produire ?

AK : Je ne le savais pas.

Jeudi 26 novembre 2020 – Jour 9 :

Cette journée d'audience sera consacrée *aux auditions d'enquêteurs*.

○ **Audition d'un enquêteur de la DGSJ – étude des filières syriennes et de la menace terroriste :**

L'audition de cet enquêteur de la DGSJ livre de nombreux détails permettant de comprendre la création et l'organisation de l'Etat islamique (EI) ainsi que les divers projets d'attentats projetés en Europe en 2015 par la cellule des opérateurs extérieures de l'EI.

L'enquêteur est auditionné de façon anonyme, il se trouve dans les locaux de la Cour d'appel, dans une pièce tenue secrète. Il est entendu en visioconférence, dissimulé derrière une cloison pour ne pas le reconnaître.

▪ **Sur la montée en puissance de l'Etat islamique :**

En juin 2014, Abou Bakr AL-BAGHADADI proclame le Califat de l'Etat islamique (EI). Par la suite, l'EI occupe une grande partie du territoire syrien et s'affrontent avec le front Jabhat Al-Nosra. L'EI va conquérir de manière très rapide des territoires, jusqu'à une emprise maximale **en automne 2014**. L'apogée territoriale de l'EI peut être datée à **octobre 2014**. La coalition internationale s'organise alors et les irakiens et les kurdes mettent en place une contre-offensive.

▪ **Le caractère attractif de l'Etat islamique :**

On comptabilise 300 majeurs et 150 mineurs français partis en Syrie, rejoindre les rangs de l'EI. Les facteurs d'attraction de l'EI sont nombreux, notamment **le facteur géographique du fait d'une proximité avec l'Europe et d'une porosité des frontières**. Le passage se fait notamment par des pays limitrophes comme la Belgique, l'Espagne, des itinéraires en Ukraine pour atteindre la Turquie, sous-

couvert de campings car, de croisières ou par Malte. On remarquera qu'Abdelhamid ABAAOUD multiplie aisément les trajets en Europe.

La motivation au départ provient en grande partie de **la propagande de l'EI** qui se répand aisément sur les réseaux sociaux. Ces derniers constituent des outils souples et rapides permettant une diffusion exponentielle. Les traits saillants de cette propagande se résument ainsi :

- **Multiplication des supports dans des langues différentes** : jusqu'à 30 langues différentes.
- **Outil de propagande très structure avec une énorme production visuelle.**
- **Contenu de la propagande** :
 - o Mise en avant de territoires avec une vision prophétique de fin du monde : ce territoire annonce la reconquête du monde.
 - o **Discours victimaires**
 - o **Pour les jeunes femmes, discours de pureté**
 - o **Pour les hommes, imagerie de combats violents et héroïques**
 - o Mise en scène de combattants européens, notamment des français, qui appellent à venir : vidéo de français assis en tailleur dans une forêt brûlant leurs passeports français et en interpellant le spectateur, « what are you looking for ? »
 - o A partir de 2016, des vidéos post-attentats : des nouvelles menaces, des cibles visées...
 - o Interviews de djihadistes de l'EI :

- **Surenchère dans la barbarie : nombreuses vidéos d'exécutions et d'actes inhumains et dégradants. La volonté de l'EI est de normaliser la barbarie, glorifier la violence et les bourreaux.**

Sur la propagande de l'EI, l'enquêteur déclarera : « *Le succès de la propagande qui a permis à tant de gens de venir les rejoindre, entre 30 000 à 40 000 personnes, c'est grâce à la propagande. Sans cette propagande, les gens seraient restés chez eux. Cette propagande est efficace. Il y a des revues, de la radio sur internet, twitter. En 2016, l'EI avait plus de 2,8 millions de followers, de suiveurs.* »

Il détaille alors l'idéologie de la propagande djihadiste : « *Il y avait plusieurs discours mais celui qui prédomine, c'est quand même le fait de dire à des individus, dont on présuppose qu'ils ne sont pas à l'aise, qu'ils ont besoin de reconnaissance, qu'ils seront des héros. On les ramène sur des histoires d'enfants où ils prennent leur sabre et ils combattent les méchants. On leur propose d'être des héros, mais ces héros, grâce à des actions militaires, ils vont sauver leur foi. Ces actions militaires sont très violentes. Elles sont souvent qualifiées de mélange pour les occidentaux entre le Scary Movie et le Scarface. Et ça leur parle, ça parle à des gens qui sont tout le temps sur des jeux vidéo et qui sont fascinés par ça.* »

- **Le quotidien au cœur de l'Etat islamique :**

L'enquêteur fait un point sur les sources de la DGSI ayant documenté le quotidien des personnes parties sur zone : *auditions des individus revenus en France entendus par la DGSI, recherches auprès des familles, matériaux récupérés en zone syro-irakienne par la coalition et mis à la disposition de la DGSI tels que des documents de l'administration de l'EI (registres de paie dans des katibas, des attributions de logements pour les familles, traces de soins...)*

Le projet du Califat est composé de différents pans :

- **L'importance de la famille** : encourager les femmes à rejoindre l'EI afin de se marier, 400 enfants nés sur place...

- **Meurtres de masse contre les personnes ne partageant pas l'idéologie de l'EI et projets génocidaires** : contre la communauté yézidis et contre les musulmans chiites.
- **Mise en scène d'exécutions publiques.**
- **Présence de la police partout** : police des mœurs sur le respect de la charia, police générale.
- **Contrôle total par la police secrète, l'amni/amniyat** : avec notamment des missions de contre-espionnage, ayant conduit à l'emprisonnement de Bilal CHATRA quand il a souhaité quitter l'EI.
- **Culte du chef** : Abou Bakr AL BAGHDADI, qui n'apparaît pourtant jamais.
- **Vision binaire** : selon le djihadiste Nicolas MOREAU, « c'est eux contre le reste du monde ».

La vie sur zone comprend plusieurs étapes :

- Une fois arrivés, les candidats au djihad sont soumis à **un contrôle de sécurité préalable** : les papiers d'identité et les téléphones portables sont confisqués et des vérifications sont opérées.
 - **Formation idéologique et militaire**
 - Les tours pour aller au combat s'appellent les « **ribat** » (*phonétique*) et chaque djihadiste fait partie d'un groupe de combattants, nommé « **katibas** ».
- **Les menaces vers l'Europe provenant de l'EI :**

Cette audition est l'occasion de comprendre l'organisation de l'EI concernant les différentes attaques terroristes qui étaient projetées et qui ont été réalisées sur le sol européen. De nombreux liens sont effectués.

L'enquêteur de la DGSI aborde les retours de certains djihadistes :

- **Mehdi NEMMOUCHE** : il rentre par un circuit très complexe, notamment par la Thaïlande. Il commettra l'attentat du Musée juif de Bruxelles.
- **Mohamed M.** : court séjour sur zone, il a rencontré un émir qui lui a confié la mission de commettre un attentat contre les chiites au Liban en 2014. Il s'enfuit du Liban.
- **Cellule de Verviers pilotée par ABAAOUD en 2015** : les enquêteurs arrêteront le commando de Verviers avant le passage à l'acte, ce qui donnera lieu à un assaut violent où mourront les membres du commando. Monsieur EL AMRANI EZZERIFI est poursuivi pour avoir facilité la remontée de ce commando en pilotant un bateau pour les faire rejoindre l'île de Mytilène.
- **Avril 2015 : Affaire Sid-Ahmed GHLAM.** Après effectué deux séjours sur zone, Sid-Ahmed GHLAM projette un attentat contre une église à Villejuif. Le jour de l'attaque, il assassinera Aurélie CHATELAIN, qu'il rencontre sur un parking à proximité de l'église. Alors qu'il est lui-même blessé par balle à la jambe, son projet d'attentat échouera. Quelques jours avant, ils avaient proposé aux commanditaires d'agir dans un train.
- **Juin 2015 : arrestation de Tyler VILUS**, un émir de l'EI, en Turquie lors de son retour sous une fausse identité.

- **Été 2015 : retour du commando du 13 novembre** comme Reda A. en août 2015. Il déclare en audition qu'ABAAOUD lui avait laissé libre choix pour identifier une cible sur laquelle agir.
- **Aout 2015, attentat du Thalys avec Ayoub EL KHAZZANI.**
- **13 novembre 2015** : 130 morts, plus de 600 victimes. Attaques coordonnées de la Belgique, avec ABAAOUD à leur tête.
 - Retour par un chemin balisé : récupérés en Europe de l'Est par Salah ABDESLAM et arrivés en Belgique.

La « campagne d'attentats » mise en place par l'EI se poursuit en 2016 avec les attaques de Bruxelles. En janvier 2016, la cellule des opérations extérieures de l'EI est identifiée. Ce service était dirigé par Oussama ATAR, cousin des frères EL BAKRAOUI, terroristes des attentats bruxellois de mars 2016.

Sur les hauts cadres de la cellule des opérations extérieures, l'enquêteur identifie :

- **Abdelnasser BENYOUCEF** : il aurait eu un rôle d'initiative. [Sonia M.](#), son épouse, a témoigné sur le fait qu'il lui avait confié avoir eu un rôle dans l'attentat de l'Hypercacher et l'affaire GHLAM.
- **Oussama ATAR** : De nationalité belge, il est arrivé en Irak dès février 2005. Il a été emprisonné pendant des années, il a été en contact avec des chefs de l'EI. En 2012, suite à une sollicitation forte de sa famille, il rentre en Belgique. C'est à lui que s'adresse les commandos de Belgique. Son second était Boubaker EL HAKIM.
- Parmi les cadres opérationnels, l'enquêteur identifie **Abdelhamid ABAAOUD** comme « *opérationnel supérieur* », et **Najim N.** Ils se seraient rencontrés à Raqqa dans un appartement avec d'autres émirs, en présence de Bilal CHATRA.

L'enquêteur définit « l'ennemi » tel qu'il est appréhendé par l'idéologie djihadiste de l'EI : « *L'ennemi proche, ce sont d'abord les gouvernements locaux, alors qu'ils sont sous autorité musulmane, ne respectent pas la charia, qui sont considérés comme les « laquais » de l'Occident. Puis l'ennemi lointain, l'Occident, la source de tous les maux, ceux qui ont empêché l'islam de prospérer.* »

L'Avocat général questionne alors sur « *l'obsession de la France* » dans cette campagne d'attentats. Pourquoi ? L'enquêteur répond : « *Alors, plusieurs raisons. Historiquement, c'est un pays qui a des colonies et qui est décrié à ce titre. Une politique laïque qui ne plait pas à tous. On a 1 440 français qui sont partis sur zone et donc un contingent français important, partis de France, car il ne s'y plaisait pas. L'objet de leur haine, de leur ressentiment fait que la France devient l'objet. La France c'est grosso modo le deuxième objectif des terroristes, avec les Etats Unis. Enfin, elle a participé à la coalition. Et beaucoup de francophones dans les rangs de l'EI, ce qui explique cela.* »

- Sur les accusés :

Interrogés sur différents pans du dossier, en lien direct avec les accusés, l'enquêteur apporte des précisions.

- **Concernant Monsieur EL KHAZZANI**, le Président interroge alors l'enquêteur sur le caractère anticipé du cadre d'un attentat (cibles, lieu, moyens...) :

P : Les attentats sont toujours organisés à l'avance ou il y a une certaine latitude donnée aux opérateurs sur place ?

T : Pour moi, il y a une certaine latitude. L'exemple de GHLAM est intéressant car il donne différents scénarios à ses commanditaires et ils en choisissent un. Il y a une certaine latitude car ce sont les seuls sur place, à se rendre compte sur la réalité. L'essentiel est de tuer des civils.

Cette réponse vise à discréditer les affirmations de l'accusé Monsieur EL KHAZZANI qui déclare n'avoir été au courant que de peu de détails concernant l'attaque du Thalys. Il appuie sur la prudence et le caractère déterminé des opérationnels sur le territoire européen : « *Ce genre d'opérations nécessite de la conscience. Il s'agit de personnes libres sur un territoire étranger donc ce sont des personnes susceptibles de se faire arrêter. Donc ce ne sont que des personnes de confiance, susceptibles d'aller tuer des gens. Ils savent que c'est quelque chose qui, en Europe, peut faire l'objet d'une dénonciation.* »

P : Qu'est-ce qui fait qu'une personne va être choisie pour commettre un attentat ?

T : Je pense que lors des entretiens initiaux à l'arrivée, ils arrivent à identifier les gens exaltés, les pieux, ceux qui pensent sauver le monde (au sens où ils l'entendent). Je pense que ce qu'on demande à un recruteur c'est de savoir identifier un potentiel, une personnalité. Tout à chacun fait des recrutements dans le cadre du travail, et on voit les personnalités. Et bien eux, ils cherchent les personnes motivées, quel est leur intérêt, le degré de motivation de ces personnes. Il faut tomber sur des personnes suffisamment pieuses, crédules et motivées pour avoir envie de mourir pour une utopie.

P : Est-ce qu'il faut avoir une compétence particulière en matière d'armement ?

T : Non... Il ne faut pas beaucoup de temps pour manipuler une kalachnikov. Et pour une ceinture d'explosifs, c'est encore plus simple : il suffit de tirer sur un cordon. Il ne faut pas une grosse formation mais il faut un conditionnement pour que le type accepte d'appuyer sur la gâchette au dernier moment.

Ces propos confortent la version selon laquelle Ayoub EL KHAZZANI n'aurait pas été choisi au hasard pour mener l'attaque du Thalys.

- **Concernant Monsieur Redouane EL AMRANI EZZERIFI**, l'Avocat général demande à l'enquêteur de préciser le moment où Abdelhamid ABAAOUD devient un personnage public du djihad armé, il développe : « *Tout part de cette vidéo. Le reportage vidéo de BFM¹ fait sensation. Il devient une figure. Et puis il a ce côté, c'est terrible hein, mais il est rigolard avec des cadavres. C'est la médiatisation qui contribue à son succès dans l'EI. C'est quelqu'un qui est motivé. Et derrière, les interviews qu'il donne etc...* »

L'Avocat général l'interpelle alors :

AG : En novembre décembre, il passe deux mois à Edirne avec deux djihadistes tués à Verviers et tous les trois rejoignent l'Europe par la mer par un bateau piloté par EZZERIFI, un des accusés. Ça vous paraît étonnant qu'une personne qui a affaire à eux et qui pilote le bateau, n'a pas conscience de ceux à qui il a affaire ?

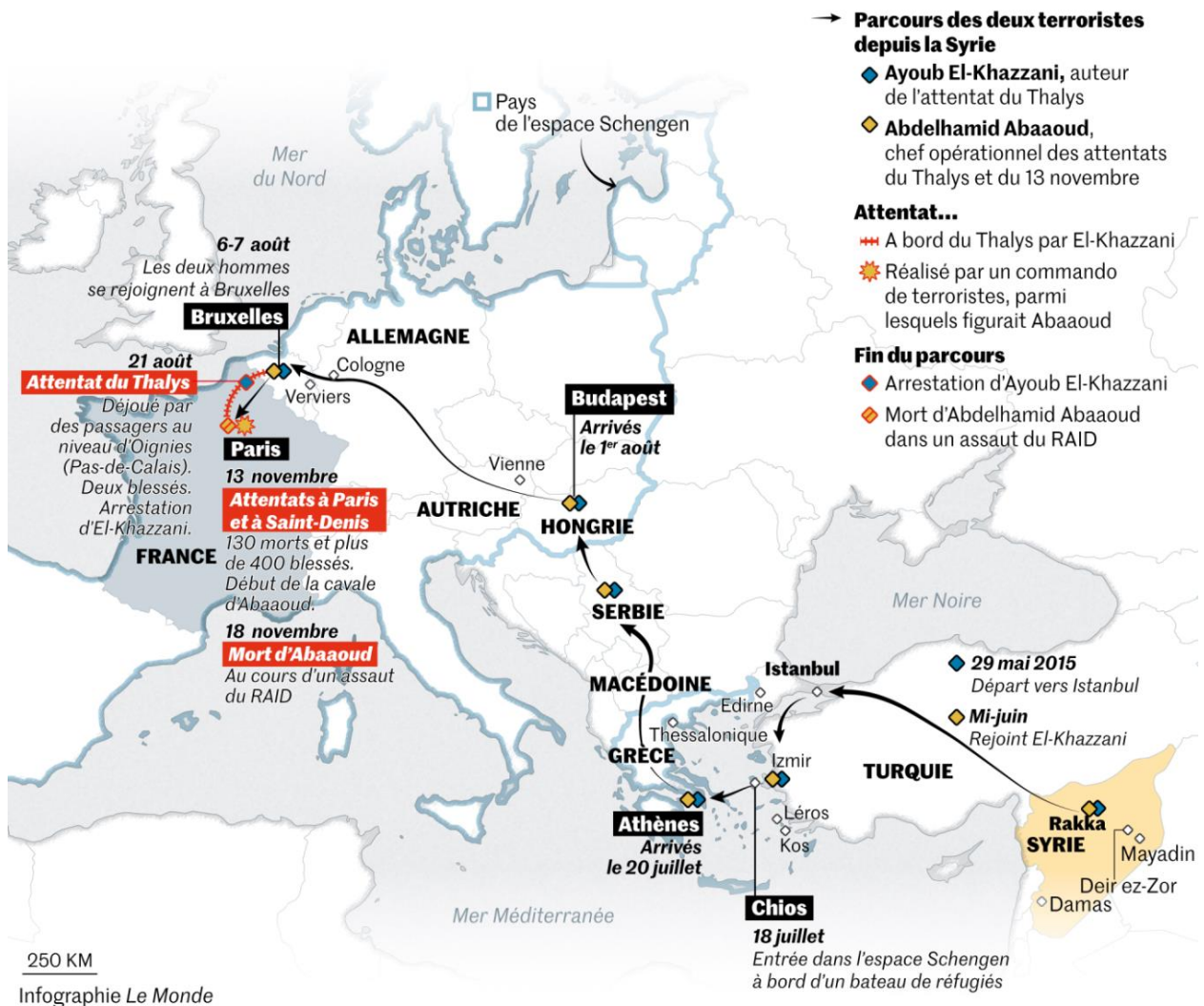
T : Ça paraît particulier car ABAAOUD ne peut travailler avec quelqu'un sans lui faire confiance. Au pire, il aurait très bien pu demander à un passeur au dernier moment.

¹ L'enquêteur fait référence aussi à la vidéo tristement célèbre de propagande de l'EI où Abdelhamid ABAAOUD est filmé au volant d'un pick-up trainant des cadavres vers une fosse commune, souriant et riant.

L'Avocat général tente ici de fragiliser la défense de Monsieur EL AMRANI EZZERIFI qui consiste à soutenir qu'il ne savait pas qu'Abdelhamid ABAAOUD, composant le commando de Verviers, remontait en Europe pour commettre un attentat.

- **Concernant Monsieur Bilal CHATRA**, l'Avocat général rappelle le surnom de ce dernier en Syrie, « *Abou Hamza Snipper* ». Il interroge l'enquêteur sur le caractère répandu de « *snippers* » dans les rangs de l'EI, l'enquêteur déclare alors : « *Non, il y en a très peu. Ce n'est pas un surnom qu'on rencontre, c'est la première fois que j'entends ça. On en rencontre peu pour la simple raison que c'est long et couteux. La plupart des gens qu'on rencontrait qui rentraient de Syrie, avaient une formation relativement sommaire.* » A noter que Monsieur CHATRA est resté plus de deux mois en Syrie.

Carte illustrant la remontée des commandos terroristes en Europe, source [Le Monde](#)



- **Audition d'un enquêteur SDAT :**

Cet enquêteur va présenter les actes d'investigation ayant permis de tracer les comptes Facebook de chaque accusé, technique utilisée par le commando pour communiquer lors de la remontée vers l'Europe. Elle déclare : « *Ce réseau social présentait l'avantage de pouvoir s'utiliser facilement, sur un téléphone portable, sur un ordinateur fixe avec accès à internet.* »

- **Concernant Monsieur EL AMRANI EZZERIFI**, son compte Facebook permet de le localiser à Izmir le 20 décembre 2014, en même temps qu'Abdelhamid ABAAOUD. Il joue un rôle de passeur pour faire passer le commando de Verviers (composé de trois djihadistes dont Abdelhamid ABAAOUD). Il pilote une embarcation, leur permettant de rejoindre l'île de Mytilène en Grèce, vers le 22 septembre 2014. Son compte Facebook est localisé à Athènes le 31 décembre.

Abdelhamid ABAAOUD lui demande d'ouvrir la route des Balkans pour le commando.

- Echanges de messages avec Abdelhamid ABAAOUD :
 - Le 6 janvier 2015, Redouane EZZERIFI EL AMRANI envoie « il y a une route par train frère Omar (kounya d'ABAAOUD), je vais voir le point de passage, voir aussi les gars ».
 - Entre mars et avril, Abdelhamid ABAAOUD envoie « y a-t-il une route ? Ou tout est fermé ? ».
- Le compte de Monsieur EL AMRANI EZZERIFI sera alors localisé en Serbie.

Le compte d'Abdelhamid ABAAOUD cherchera à contacter le compte de Monsieur EL AMRANI EZZERIFI à plusieurs reprises, notamment concernant des contacts de passeurs, en juin 2015 quand Ayoub EL KHAZZANI se trouve à Istanbul. L'avocat de Monsieur EL AMRANI EZZERIFI précise que ce dernier ne répond pas aux messages envoyés par Abdelhamid ABAAOUD.

- **Concernant Monsieur CHATRA**, après avoir rencontré Abdelhamid ABAAOUD, il va devenir passeur. Il logera dans l'appartement d'Edirne, dit « la safe house d'Edirne ». Il effectuera le djihad en Syrie, il sera surnommé « Abou Hamza le sniper ». Il sera incarcéré en Syrie, 23 jours, après avoir formulé le souhait de rentrer. Abdelhamid ABAAOUD le fait sortir de prison. Il le missionne en tant qu'éclaireur pour ouvrir la voie à lui et Ayoub EL KHAZZANI dans leur remontée vers l'Europe.
 - Bilal CHATRA remet un passeport argentin² à Ayoub EL KHAZZANI, et il garde pour lui un passeport néerlandais.
 - Localisation à Izmir entre le 2 et le 4 juillet 2015.
 - Bilal CHATRA envoie le nom d'un passeur tunisien surnommé Yalid.
 - Passage à Thessalonique.
 - ➔ A chaque fois que Bilal CHATRA passe un nouveau pays, il donne son numéro de téléphone à Abdelhamid ABAAOUD.
 - Le 9 juillet 2015, publication sur son compte Facebook d'une photo de son passeport, un support de carte sim et des billets en euros.
 - Le 15 juillet 2015, publication d'une carte où il situe la frontière hongroise. Abdelhamid ABAAOUD le questionne sur les grillages aux frontières.

² Pour information, lors de l'arrivée des candidats au djihad en Syrie, leurs passeports sont confisqués. Ils sont ensuite répartis entre les différents djihadistes pour brouiller les pistes lors de déplacements.

- Le 16 juillet 2015, Bilal CHATRA est en Hongrie. Abdelhamid ABAAOUD lui rappelle qu'il doit faire ses prières et rattraper ses jours de ramadan.
Ce même jour, Bilal CHATRA indique qu'il se trouve dans un train pour Vienne. **Il indiquera qu'il s'est fait arrêter en Hongrie dans le train pour Vienne. Il est incarcéré du 16 juillet au 4 août 2015.**
- Le 4 août 2015, message à Abdelhamid ABAAOUD pour lui dire qu'il est sorti et le solliciter pour des instructions, avec une photo jointe au message représentant un jeune homme musclé avec une barbe, deux sabres et la profession de foi d'allégeance à l'EI sur sa ceinture. Abdelhamid ABAAOUD lui dit d'appeler un numéro qu'il lui a donné.
- Message d'Abdelhamid ABAAOUD : « *je suis avec mon fils et il n'a pas d'argent* ».
- **Le 26 juillet 2015, sollicitation de Redouane EZZERIFI pour un passeur (Bilal CHATRA est en prison). Le 28 juillet, Messieurs ABAAOUD et EL KHAZZANI sont arrivés en Serbie, ils ont trouvé un passeur.**
 - o Message d'ABAAOUD : « *Salam, je suis à Belgrade, je suis avec mon fils, j'ai besoin d'un passeur* ».
- Bilal CHATRA retrouve Ayoub EL KHAZZANI à Vienne. Ils prennent un train pour Cologne. Ils arrivent à Cologne le 6 août 2015. Bilal CHATRA écrit « *je suis à Cologne, et on fait quoi ?* ».

Sur la fuite de Bilal CHATRA de Belgique, ce dernier a toujours nié être allé en Belgique. Des preuves contraires pourraient établir sa présence en Belgique : des messages envoyés depuis le compte Facebook Kamel Mred et des traces ADN de Bilal CHATRA dans la valise utilisée par Ayoub EL KHAZZANI, achetée en Belgique.

Bilal CHATRA aurait pris la fuite pour quitter Bruxelles après avoir appris pour le projet d'attentat. Il va bloquer son compte Facebook le 15 août 2015. Le 16 août 2015, création du compte Facebook Kamel Mred qui envoie ces messages :

- o « *Je te salue, comment vas-tu mon ami ? Pourquoi es-tu parti ? Tous les garçons sont tristes. C'est mieux si tu reviens, je le jure auprès de Dieu, tu vas le regretter.* »
- o Le 18 août : « *Que vous soyez en paix, je suis en vie* ». / « *où es-tu ? Comment as-tu pu partir comme ça ?* »
- o Le 23 août, Bilal CHATRA contactait Kamel Mred « *Bonjour ça va ? Dieu soit béni auprès de Dieu, je le regrette.* »

L'enquêteur fait part d'une information à la Cour : En 2016, alors qu'Abdelhamid ABAAOUD est mort, un monologue de Bilal CHATRA est rapporté par un surveillant de la prison qui parle lui aussi arabe, « *depuis 130 ans, ils nous ont combattu en Algérie. Nous, nous devons nous unir contre les mécréants, Algérie, Tunisie... Nous devons nous unir pour notre prophète. Nous ne connaissons pas la miséricorde. Si nous voulons votre argent, si nous versons votre sang, c'est pour Allah* ». / « *nous allons vous abattre avec des couteaux, avec des couteaux.* »

- **Concernant Monsieur Ayoub EL KHAZZANI**, en juillet 2015, il crée un compte Facebook et il envoie un message à Bilal CHATRA « *je suis Andalousie* ». Il séjourne du 19 juillet au 21 juillet à Athènes, il échange avec des messages à Bilal CHATRA, qui est incarcéré en Hongrie, avec une question qui revient régulièrement « *est-ce qu'il y a du neuf ?* ». Il active un compte le 20 juillet 2015 et qui cessera le 5 août 2015. La question d'un compte Facebook dédié à la remontée se pose donc.

○ **Diffusion de différentes vidéos à la demande des parties :**

L'avocat de Monsieur EL AMRANI EZZERIFI a sollicité la diffusion d'un extrait de l'émission « Ce soir ou jamais » de Frédéric TADDEÏ, du 25 avril 2014 « afin de se replonger sur la vision de cette question par la société à l'époque ».

Voici l'extrait, de 19 :25 à 27 :00 : [ICI](#)

Différents invités sont présents sur le plateau : David THOMSON, journaliste ayant écrit un livre sur Les français djihadistes, William BOURDON, avocat dans le milieu terroriste et Dounia BOUZAR, anthropologue française engagées dans des programmes de déradicalisation. Une phrase de David THOMSON marque l'audience : « **Tous n'ont pas l'intention de revenir en France pour réaliser des opérations terroristes, leur objectif est régional.** »

A la fin de la diffusion de la vidéo, un avocat de partie civile manifeste son désaccord face à cet extrait. Il déclare que William BOURDON dit une contre-vérité en « *faisant parler le juge TREVIDIC* ». Une avocate de Monsieur BAKKALI intervient « **Comme vous, je considère que c'est complètement lunaire d'entendre ces propos. Mais ils ont été tenus.** ». En effet, l'avocate fait référence ici au décalage des propos tenus en avril 2014, quand on observe aujourd'hui la vague d'attentats meurtrière qui a touché la France. Elle poursuit : « *Comme presque toujours, les êtres humains ont tendance à reprocher ce qu'ils font eux-mêmes. Et je suis surprise de voir un avocat militant reprocher à un autre avocat (William BOURDON).* »

En application du principe du contradictoire³, le Parquet demande à faire diffuser des images de propagande de l'Etat islamique. *Nous avons retranscrit les propos tenus par les protagonistes des vidéos, et décrit les images projetées. Attention, ces extraits retranscrits peuvent choquer en raison du caractère ultra-violent de cette propagande.*

- Vidéo n°1 – vidéo d'Abdelhamid ABAAOUD sur un pickup trainant des cadavres de victimes des exactions de l'EI :

Pour information, cette vidéo a contribué à la médiatisation d'Abdelhamid ABAAOUD en raison de son caractère choquant. A partir de cette vidéo, l'identité d'Abdelhamid ABAAOUD est connue.

On y voit Abdelhamid ABAAOUD au volant d'un pick-up, très souriant, il déclare en arabe avec des mots de français :

Il semble vendre le djihad aux futurs candidats en leur montrant ce à quoi ils auront accès là-bas, en Syrie : « *Jet ski, des motocross, des grosses remorques remplies de cadeaux* »

Il montre alors les cadavres accrochés au pick-up, tous entassés et accrochés par des ficelles : « *Les kouffars ceux qui nous combattent, ceux qui sont là pour combattre l'EI, l'islam.* »

Le cameraman : « *Tire mon frère, tire mon frère ces kouffars, ça chlingue* »

Un djihadiste, en tenue militaire à côté, se bouche le nez.

La voiture avance doucement sur un champ.

Le cameraman : « *Allah Akbar (...) Continue, continue. (...) Il y a la fosse à 50 mètres bismillah.* »

Le caméraman rit

La ficelle trainant les cadavres lâche, le caméraman déclare : « *Wallah ils se sont détachés au bon endroit, ils se sont détachés au bon endroit en vérité. (...) Allah Akbar !* »

Abdelhamid ABAAOUD : « Aujourd'hui hamdoulilah, par la grâce d'Allah, on a fait des morts par milliers ».

Le cameraman : « *Allah Akbar !* »

³ Selon lequel, une pièce versée dans un procès doit être débattu et l'ensemble des parties doivent être mises en mesure de répondre.

➤ Vidéo n°2 – Vidéo de diffusion de cadavres :

Des cadavres totalement défigurés sont filmés.

Le caméraman : « *Sa tête elle a été écrasée (...) Voilà, il combattait, pour la démocratie, pour la laïcité, pour l'argent* »

Les individus présents sur la vidéo parlent en arabe, on entend la formule « *al amrina* » qui signifie, selon les Avocats généraux, « *butin de guerre* ».

A noter que sur les accusés, Ayoub EL KHAZZANI ne regarde pas, Redouane EZZERIFI non plus. Ils ont la tête baissée dans le box. Tandis que Messieurs CHATRA et BAKKALI regardent.

L'Avocat général précise : « c'est une caméra qui est portée par ABAAOUD »

On voit une tête détachée d'un corps.

➤ Vidéo n°3 – vidéo de décapitation du journaliste britannique James FOLEY :

James FOLEY est revêtu d'une combinaison orange, il est à genoux. A côté de lui, se tient un individu habillé en noir, cagoulé parle, en pointant un couteau vers la caméra : « *This british man has to pay the price.* »

L'individu en noir procède à l'égorgeage.

➤ Photographie d'exécution de soldats syriens par l'EI : Les hommes sont penchés en avant, à genoux et des hommes en treillis (soldats de l'EI) s'apprêtent à les égorger en les tenant par la tête, par le coup.

➤ Vidéo n°4 – vidéo de l'immolation du pilote jordanien dans une cage.

Messieurs EL KHAZZANI et EZZERIFI ne regardent pas, ils baissent la tête. Messieurs CHATRA et BAKKALI regardent.

Vendredi 27 novembre 2020 – Jour 10 :

Cette journée d'audience est consacrée à l'audition de la juge d'instruction sur le volet belge du dossier.

○ **Audition de la juge d'instruction belge :**

Dès le début de son audition, la juge rappelle que dans le dossier du Thalys, il y a un versant belge et un versant français et que les dossiers ne sont pas identiques. Elle déclare : « *En 2015, il y a toute une série d'éléments qui ne m'ont pas explosé au visage à l'époque. C'est pourquoi que nous sommes en train de lire et relire les procédures pour comprendre.* »

Elle débute son exposé sur le dossier Verviers en déclarant : « *Le dossier du projet d'attentat de Verviers était le point de départ des attentats de 2015.* »

Sur les relations de confiance dans le milieu djihadiste, elle explique : « *Les personnes commettant des faits, se connaissent et ces gens se connaissent bien. Ce sont des gens qui ont souvent tissé des liens familiaux. C'est un réseau fermé, un lien familial, un lien amical, un passé commun de braqueurs parfois. Ils connaissent le terrain, ils connaissent bien Bruxelles. Ils bénéficient d'aide, ce qui est incontestable. Ils se connaissent très bien et depuis longtemps.* » Cette affirmation fait écho à la proximité entre l'accusé Mohamed BAKALI et les frères BAKKALI, terroristes des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016.

A propos d'Abdelhamid ABAAOUD, elle précise l'ampleur de ses projets terroristes : « *Quand on parle d'Abdelhamid ABAAOUD, on parle de tuerie de masse : s'il y a une chose que j'ai pu concevoir après 5 ans d'instruction criminelle, ABAAOUD c'est de la tuerie de masse. Lorsqu'on voit ce qui se préparait à Verviers, qui était une de ces caches, quand on voit la masse d'explosifs, la quantité d'armes, c'est de la tuerie de masse.* »

- **Concernant Monsieur EL AMRANI EZZERIFI**, la juge rappelle qu'il apparaît dans le dossier de Verviers. Il possède dans son téléphone des dessins d'Abdelhamid ABAAOUD mettant en œuvre le projet d'attentat de l'aéroport de Zaventem.
- **Concernant Monsieur BAKKALI**, elle rappelle le lien fort qui unit Mohamed BAKKALI et Khalid EL BAKRAOUI, terroriste des attentats de Bruxelles, ainsi que la suspicion de radicalisation sur Mohamed BAKKALI depuis 2013 du fait de ses contacts à Verviers, notamment avec Lofti A., un terroriste ayant fait un attentat suicide à Mossoul. Elle précise les liens resserrés entre Abdelhamid ABAAOUD et Khalid EL BAKRAOUI : « *Quand on me dit ABAAOUD, ne se situent pas loin EL BAKRAOUI car ils sont responsables d'une grande partie des attentats.* »

Un débat s'engage entre la juge d'instruction et les avocats de Monsieur BAKKALI sur le fait que la juge d'instruction ne possède pas la téléphonie de Monsieur BAKKALI, elle se justifie donc : « *Voilà comme je travaille, je commence par une période aux alentours de 3-4 mois qui concerne les faits. Si j'ai trop de données, ça ne sert à rien. Alors on y va par étape, par pallier. Quand Monsieur BAKKALI est rentré dans le dossier du Thalys, nous avons dépassé la période d'un an. Voilà pourquoi je l'ai ordonné en septembre. Remonter dans le temps peut avoir un intérêt mais quand on a autant d'éléments, l'intérêt d'une téléphonie c'est de pouvoir l'analyser et exploiter les données. (...) C'est bien joli d'avoir des kilos de téléphonie, des kilos mais si on en fait rien. Et excusez-moi Monsieur, mais je dois justifier tout ça, ce sont des obligations légales. J'aurai pu le faire, je ne l'ai pas fait et s'il y a des explications à donner, j'attends les avocats dans le dossier des attentats de Paris.* »

Elle explique alors que du fait des contacts quasi-quotidiens de Messieurs BAKKALI et EL BAKRAOUI, elle a pu localiser Monsieur BAKKALI à l'aide de fadettes : « *Nous avons la localisation de ses bornes. Comme il avait des contacts extrêmement réguliers et intensifs avec EL BAKRAOUI, on sait où se situait BAKKALI, les opérateurs nous donnent la localisation tant de l'appelant que de celui qui réceptionne le message. On a une téléphonie mais elle est partielle.* »

- **Concernant Monsieur EL KHAZZANI**, il aurait reçu un message, six jours avant l'attentat, d'un certain Monsieur C., qui l'aurait aidé à rejoindre la Syrie pour le djihad : « *Ayoub, on doit urgemment parler* ». Il expliquera qu'il avait envie de le dissuader, mais il n'explique pas de quoi.

La juge d'instruction fait **un rapprochement intéressant sur un modus operandi similaire aux attentats parisiens du 13 novembre 2015 : l'utilisation de « numéros business », activés seulement pour réaliser une mission (comme récupérer quelqu'un en voiture), et une fois la mission exécutée, le numéro n'est plus utilisé.** Elle observe que dans le dossier du Thalys, le compte Facebook « mon fils » d'Abdelhamid ABAAOUD, un numéro belge (terminant par 31-87) active ledit compte. Ce même numéro activera le compte Facebook Kamel Mred, compte crée pour faire revenir Bilal CHATRA qui a fui l'appartement conspiratif de Bruxelles. Le numéro 42-50 du compte Kamel Mred est en contact avec un numéro qui aurait effectué un trajet de repérage dans le Thalys.

La juge d'instruction explique n'avoir pas pu trouver l'appartement conspiratif bruxellois dans lequel Abdelhamid ABAAOUD et Ayoub EL KHAZZANI ont séjourné les jours précédents l'attaque.

Elle déclare : « *Dans le dossier d'attentats, la logistique est à plusieurs niveaux. La logistique du reste. C'est la thèse qui sera jugée par cette cour d'assises, elle suivra ou elle ne suivra pas. La personne qui a apporté Ayoub EL KHAZZANI, ABAAOUD, et Bilal CHATRA, cela dépend, c'est un chauffeur et ce chauffeur c'est Monsieur BAKKALI.* »

L'audience a été suspendue en raison de l'état de santé de l'un des accusés. Il sera testé négatif au covid dans le week-end, et l'audience reprendra lundi 30 novembre.

L'AfVT prévoit de réaliser un compte rendu final rassemblant l'ensemble des débats. Sa mise en ligne aura lieu après la fin de l'audience.